

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1756

11 septembre 2009

SOMMAIRE

2eRRe	84244	Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.	84248
3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l.	84245	Hellas Telecommunications (Luxembourg) II	84280
3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l.	84250	Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A.	84285
Aberdeen Global II	84286	Immobilière Nr 30 S.A.	84245
A Bis Z Promotions S.A.	84247	Immobilière Nr 30 S.A.	84251
Andava Holding S.A.	84246	IN Holdings I S.à r.l.	84286
Arwen S.A.	84252	International Recycling Group	84250
Avicene S.A.	84286	KoSa Luxembourg S.à r.l.	84287
AWSG Limited	84267	Le Chapitre Immobilier S.A.	84253
Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à.r.l.	84249	M.G.C. Financière S.A.	84242
Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à.r.l.	84250	Morgan Stanley San Donato S.à r.l.	84244
Babcock & Brown Office Portfolio 3 S.à.r.l.	84248	Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.	84246
Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding)	84249	Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l.	84245
Cemira Investments A.G.	84253	Pyraantha Spf S.A.	84251
Coller Partners 404 S.C.A.	84247	Reif 4 S.à r.l.	84247
Coller Partners 502 Management S.à r.l.	84249	Russian Car Loans No.2 S.A.	84284
Cymont Holding S.A.	84288	Schraden Biogas Investment S.à r.l.	84250
Damovo II S.à r.l.	84283	SPE III Spinelli S. à r.l.	84243
Danidin	84249	S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière)	84244
Davis Funds Sicav	84282	TD Luxembourg S.à r.l.	84251
East&West Finances S.A.	84243	The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l.	84251
ERIA Invest SA	84246	Tolmega Noris S.à r.l.	84243
Escaline S.à r.l.	84252	Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l.	84242
ESKO Luxembourg S.à.r.l.	84254	Tyburn Lane (Marburg) Sàrl	84242
Esprit Financier S.A.	84254	Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l.	84242
Euro-Beteiligungsgesellschaft AG	84245	Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l.	84242
Finagi Two Holding S.A.	84248	Tyco Holdings Sàrl	84252
Financière VLH	84247	Unicredit (Suisse) Axion Sicav	84243
Gierre Participations Mobilières S.A.	84244	Vadimont S.A.	84253
HC Luxembourg IV S. à r.l.	84287	Valona Finance S.A.	84246
Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A.	84248	Valora Europe Holding S.A.	84285
		Weber Noris S.à r.l.	84243

Tyburn Lane (Wiesbaden) 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 191.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.720.

STATUTS COORDONNES déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152472/242/11.

(080180092) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tyburn Lane (Wiesbaden) 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 191.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 129.718.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152473/242/11.

(080180082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tyburn Lane (Marburg) Sàrl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 200.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 123.467.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152474/242/11.

(080180057) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tyburn Lane (Düsseldorf) S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 67.000,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 128.540.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152475/242/11.

(080180047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

M.G.C. Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.

R.C.S. Luxembourg B 70.481.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 1^{er} décembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER.

Référence de publication: 2008152479/239/10.

(080180066) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Weber Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 106.274.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53221 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Association.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152496/211/10.

(080180049) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Tolmega Noris S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1253 Luxembourg, 2C, rue Nicolas Bové.
R.C.S. Luxembourg B 114.097.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 53217 ont été déposés au Registre de Commerce et des Sociétés et Association.

Joseph ELVINGER.

Référence de publication: 2008152497/211/10.

(080180058) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

East&West Finances S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.
R.C.S. Luxembourg B 140.846.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention, aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1^{er} décembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008152501/5770/10.

(080179976) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Unicredit (Suisse) Axion Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 133.350.

STATUTS COORDONNES déposés au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

POUR MENTION aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008152518/242/10.

(080180119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

SPE III Spinelli S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 133.495.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 9 novembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°2895 du 13 décembre 2007.

Les comptes abrégés au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SPE III Spinelli S. à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009109642/14.

(090131758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Morgan Stanley San Donato S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.800,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 134.185.

Il résulte du contrat de Cession du 5 mars 2008 que les 100 parts sociales de classe A de la Société détenues par Morgan Stanley Biscay LLC ont été transférées à Morgan Stanley International Holdings Inc.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 26 novembre 2008.

Pour la société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signature

Domiciliaire

Référence de publication: 2008152471/805/18.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01818. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180098) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

S.P.P.F. S.A. (Société de Prise de Participation Financière), Société Anonyme.

Siège social: L-1411 Luxembourg, 2, rue des Dahlias.

R.C.S. Luxembourg B 90.969.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109303/10.

(090130875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Gierre Participations Immobilières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 84.841.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GIERRE PARTICIPATIONS MOBILIERES S.A.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009109306/12.

(090130989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

2eRRe, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6751 Grevenmacher, 8, Leitschbach.

R.C.S. Luxembourg B 51.226.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire Joseph Treis S.à r.l.

Expert-Comptable Reviseur d'Entreprises

57, avenue de la Faïencerie

L-1510 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009109618/14.

(090131789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2004 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109624/14.

(090131875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.509,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.331.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 novembre 2008

Le mandat de Mr Charles Etonde en tant que gérant de la Société a été révoqué.

Pour 3i Infrastructure (Luxembourg) Holdings S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008152794/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01852. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Oystercatcher Luxco 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.721.

Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 novembre 2008

Le mandat de Mr Charles Etonde en tant que gérant de la Société a été révoqué.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

Pour Oystercatcher Luxco 2 S.à. r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008152793/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01854. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Euro-Beteiligungsgesellschaft AG, Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 37.584.

Par la présente, je vous informe de ma démission avec effet immédiat, du poste d'administrateur de votre société.

Luxembourg, le 27 avril 2009.

François THILL.

Référence de publication: 2009109801/9.

(090131931) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 800.000,00.**Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 130.818.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 novembre 2008

Le mandat de Mr Charles Etonde en tant que gérant de la Société a été révoqué.

Pour Oystercatcher Luxco 1 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152791/1649/15.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01858. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180112) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

ERIA Invest SA, Société Anonyme.Siège social: L-3473 Dudelange, 13, an der Foxenhiel.
R.C.S. Luxembourg B 131.008.

—
Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

DUDELANGE, le 19 août 2009.

ERIA INVEST S.A.

L-3473 DUDELANGE

Signature

Référence de publication: 2009109168/13.

(090131133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Valona Finance S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 21.796.

—
Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour VALONA FINANCE S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009109169/13.

(090131078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Andava Holding S.A., Société Anonyme Holding.Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 56.168.

—
Le bilan et l'annexe au 31 mars 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ANDAVA HOLDING S.A.

FIDALUX S.A.

Le domiciliaire

Signature

Référence de publication: 2009109172/13.

(090131081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Coller Partners 404 S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 117.074.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Coller Partners 404 S.C.A.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant Administratif

Référence de publication: 2009109147/13.

(090131138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

A Bis Z Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4412 Belvaux, 23, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg B 78.546.

Le Bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

BELVAUX, le 19 août 2009.

A BIS Z Promotions S.A.

L-4412 BELVAUX

Signature

Référence de publication: 2009109180/13.

(090131147) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Financière VLH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 90.555.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil d'administration de la Société en date du 4 juillet 2008.

Le siège social de la Société est transféré avec effet au 1^{er} août 2008 du 6, rue Adolphe Fischer, L-1520 Luxembourg au 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 27 novembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008152555/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01796. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180075) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Reif 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 136.780.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009109389/11.

(090131179) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Finagi Two Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 114.388.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Suite à une assemblée générale extraordinaire enregistrée à Luxembourg, actes civils le 6 novembre 2008, LAC/2008/44967 et reçue par devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg en date du 29 octobre 2008, acte n°604, il a été prononcé la clôture de la liquidation de la société Finagi Two Holding S.A., qui cessera d'exister.

L'assemblée a décidé que les livres et documents de la société resteront déposés pendant 5 années au 18, Avenue de la Porte-Neuve à Luxembourg.

Délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de publication au Mémorial C de et à Luxembourg.

Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2008152531/208/17.

(080180081) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Babcock & Brown Office Portfolio 3 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.241.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009109318/11.

(090131185) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.466.

—
Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour Heerema Marine Contractors Finance (Luxembourg) S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2009109307/13.

(090130978) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 102.465.

—
Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour Heavy Transport Finance (Luxembourg) S.A.

P. Goldschmidt

Administrateur A

Référence de publication: 2009109311/13.

(090130979) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Brasserie Nationale (anc. Brasseries Funck-Bricher et Bofferding), Société Anonyme.

Siège social: L-4930 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 66.334.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Georges M. LENTZ jr.

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2009109317/11.

(090130780) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.

R.C.S. Luxembourg B 117.240.

Les comptes annuels au 31/12/2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009109319/11.

(090131186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Danidin, Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 72.239.

DISSOLUTION

Il résulte des délibérations d'une assemblée ordinaire tenue extraordinaire en date du 31 octobre 2008 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 14 novembre 2008.

Pour avis sincère et conforme

Pour DANIDIN (en liquidation)

Fortis Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Un administrateur

Référence de publication: 2008152532/29/19.

Enregistré à Luxembourg, le 20 novembre 2008, réf. LSO-CW06570. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Coller Partners 502 Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.043.

Le Bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Coller Partners 502 Management S.à r.l.

Stéphane HEPINEUZE

Gérant Administratif

Référence de publication: 2009109129/13.

(090131126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

IRG S.A., International Recycling Group, Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.
R.C.S. Luxembourg B 134.082.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration de la société INTERNATIONAL RECYCLING GROUP - IRG - S.A. qui s'est tenue en date du 19 novembre 2008.

Il a été décidé

de nommer Madame Véronique Wauthier, Avocat à la Cour, née le 11 mars 1965 à Arlon, demeurant professionnellement au 10 rue Pierre d'Aspelt, L- 1142 Luxembourg à la fonction de Président du Conseil d'Administration.

Extrait certifié conforme

Administrateur A / Administrateur B

Référence de publication: 2008152789/322/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01846. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180140) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Babcock & Brown Office Portfolio 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 117.240.

—
Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009109322/11.

(090131187) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Schraden Biogas Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 4, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 114.795.

—
Les comptes annuels au 31/12/2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signatures

Référence de publication: 2009109325/11.

(090131189) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

3i Infrastructure (Luxembourg) S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 11.509,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.
R.C.S. Luxembourg B 124.469.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises en date du 7 novembre 2008

Le mandat de Mr Charles Etonde en tant que gérant de la Société a été révoqué.

Pour mention délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations
pour 3i Infrastructure (Luxembourg) S.à r.l.

Signatures

Un mandataire

Référence de publication: 2008152792/1649/16.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01856. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180107) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Pyracantha Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 15.713.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue à Luxembourg le 15/10/2008

Le Conseil décide de transférer le siège social de la société au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Le Conseil prend également acte de la nouvelle adresse professionnelle de Messieurs Etienne Gillet et Jacques Tordoor, administrateurs, et de la société AUDITEX Sàrl, commissaire aux comptes, au 3A, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour copie conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008145395/3842/17.

Enregistré à Luxembourg, le 19 novembre 2008, réf. LSO-CW06127. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080171121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 novembre 2008.

TD Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 526.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 89.556.

Les comptes annuels au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109565/11.

(090131901) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

The Boston Consulting Group Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 123.017.825,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 144.191.

Les comptes annuels pour la période du 2 janvier 2009 (date de constitution) au 28 février 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 août 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009109566/12.

(090131902) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Immobilière Nr 30 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 32, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 22.762.

Les comptes annuels de la société au 31 décembre 2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 août 2009.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109625/14.

(090131877) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 août 2009.

Arwen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 97.510.

—
Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire de ARWEN S.A., RCS Luxembourg n° B 97 510 tenue le 2 mai 2008 au siège social.

Il a été décidé ce qui suit:

Suite à la décision du Conseil d'Administration du 28/03/2008, l'Assemblée décide de ratifier la nomination par cooptation de Madame Sonia Still à la fonction d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Dominique Léonard, administrateur démissionnaire.

Le Conseil d'Administration se compose donc comme suit: Mesdames Véronique Wauthier, Delphine Goergen et Sonia Still.

Pour extrait certifié conforme

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2008152788/322/20.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01844. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180145) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Escaline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 111.789.

—
Suite à la lettre signée en date du 17 août 2009, le conseil de gérance de la société Escaline S.à r.l. a été avisé de l'élection du Gérant B suivant à compter du 17 août 2009:

Election des nouveaux Gérants B pour une durée indéterminée à compter du 17 août 2009:

Monsieur Robert E. Fowler III, né le 18 février 1969 à New York, Etats-Unis, et ayant pour adresse 74, Whetton Road, 06117-2856 West Hartford, CT, aux Etats-Unis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Gérant A

Signatures

Référence de publication: 2009109006/16.

(090131382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Tyco Holdings Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 29, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 76.517.

—
Décision prise par l'assemblée générale de l'associé unique du 27 juillet 2009

L'assemblée générale de l'associé unique du 27 juillet 2009 de la Société a pris acte de la démission de Enrica Maccarini avec effet immédiat en sa qualité de gérant et gérant délégué.

Il résulte donc de cette démission que le conseil de gérance est composé comme suit:

- Peter Schieser, Gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009109026/16.

(090131120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Vadimont S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 111.802.

—
EXTRAIT

1. Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 août 2009 que Madame Sonja HERMES, avec adresse professionnelle à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, remplace, jusqu'à l'assemblée générale à tenir en 2012, le commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Raphaël FORLER, avec adresse professionnelle à L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Lors de sa réunion en date du 18 août 2009, le conseil d'administration de la société a nommé Président du Conseil d'Administration, conformément à l'article 64 (2) de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales: Monsieur Dieter GROZINGER DE ROSNAY, demeurant à L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, dont le mandat d'administrateur reste inchangé.

Luxembourg, le 18 août 2009.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2009108974/19.

(090131125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Cemira Investments A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 117.062.

—
AUSZUG

1. Aus dem Protokoll der ausserordentlichen Generalversammlung, welche am 18. August 2009 in Luxemburg abgehalten wurde, geht folgendes hervor:

Frau Sonja HERMES, mit Geschäftsadresse in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, ersetzt, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010, das ausgeschiedene Verwaltungsratsmitglied Herr Raphaël FORLER, mit Geschäftsadresse in L-1331 Luxembourg, 57, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

2. Während seiner Sitzung vom 18. August 2009 hat der Verwaltungsrat, gemäss Artikel 64-2 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, Herrn Dieter GROZINGER DE ROSNAY, wohnhaft in L-1371 Luxembourg, 105, Val Ste Croix, zum Verwaltungsratsvorsitzenden ernannt.

Sein Amt als Verwaltungsratsmitglied bleibt bestehen.

Unterschrift

Der Bevollmächtigte

Référence de publication: 2009108976/19.

(090131116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

Le Chapitre Immobilier S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 17, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 102.831.

—
Extrait du procès verbal de l'Assemblée Générale Spécialisée tenue à Luxembourg, le 25 mai 2009

Après délibérations, l'assemblée adopte à l'unanimité les résolutions suivantes:

1^{ère} résolution.

Les actionnaires décident de nommer comme commissaire aux comptes Monsieur SIBONY William demeurant au 131. N. Hamilton Drive #401, 90211 BEVERLY HILLS Etats Units d'Amérique, jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire du 2010.

2^{ème} résolution.

Les actionnaires décident de renouveler le mandat des administrateurs jusqu'à l'assemblée général ordinaire du 2010.
Le conseil d'administration est désormais constitué comme suivant
- Monsieur Olivier Herry, consultant,

Demeurant au 39, Adolphe Fisher, L-1520 Luxembourg;
 - Monsieur Stéphane Claude Herry, directeur exécutif,
 demeurant au 18, rue Diderot, F-92130 Issy-les-Moulineaux France;
 - Monsieur Thomas Doyennel, ingénieur, demeurant au 42bis, rue Gauthey, F-75017 Paris.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
 Asyris S.A.
 Signature
 Mandataire

Référence de publication: 2009107632/27.

(090129319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 août 2009.

Esprit Financier S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 113.231.

Extrait des résolutions prises de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires du 5 novembre 2008:

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société ESPRIT FINANCIER S.A tenue le 5 novembre 2008, que:

1. L'Assemblée décide de transférer le siège social de la société du 26, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 8-10, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. L'Assemblée accepte la démission de Monsieur Marco CAMERONI, de son poste de Président et Administrateur et de Mme Marie Louise SCHMIT de son poste d'Administrateur, avec effet immédiat.

3. L'Assemblée nomme:

- M^e Aloyse MAY, né à Strasbourg (France) le 16 juillet 1954 et demeurant professionnellement au 2-4, av. Marie-Thérèse à L-2132 Luxembourg, Administrateur et Président du Conseil d'Administration;

- M. Gianmarco BERGERRE, né le 21 mai 1962 à La Hestre (Belgique), demeurant professionnellement au 8-10, rue Jean Monnet à L-2180 Luxembourg, Administrateur.

avec effet à dater de la présente Assemblée.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale statuant sur l'exercice 2008.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial Recueil Spécial des sociétés et associations.

Pour la société

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2008152556/5387/27.

Enregistré à Luxembourg, le 27 novembre 2008, réf. LSO-CW09099. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

ESKO Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 145.544.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of the month of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ESKO NV, a corporation organized and existing under the laws of Belgium, with registered office at Kortrijksesteenweg 1095, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgium, registered with the Register of Legal Persons under number RPR 0885.952.864, sole shareholder of the Company,

here represented by Mr Paul Witte, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 28 August 2009.

I. The said proxy, after having been signed *ne variatur* by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of Esko Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*), having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 145.544, incorporated by a deed of Maître Roger Arrensdorff, notary residing in Mondorf-les-Bains, Grand Duchy of Luxembourg, dated 20 February 2009, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 843 dated 20 April 2009 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) To hear the report of the board of managers (*conseil de gérance*) of the Company explaining and justifying from a legal and economic point of view the draft terms of merger published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676 (the "Merger Plan") related to the merger between the Company and AWSG Limited, a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) existing under the laws of Ireland and the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland, and its principal establishment and effective place of management in Luxembourg at 51, Route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Registration Office, Dublin under registration number 314517 and with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 143.669, incorporated under the laws of Ireland and having transferred its principal establishment and effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 December 2008, published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* number 87 dated 15 January 2009 ("AWSG Limited" and, together with the Company, the "Merging Companies") by incorporation of a new company to be named Esko Lux IP S.à r.l., which will adopt the legal form of a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) and which will have its registered office at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of twenty-five thousand two hundred fourteen Euro (EUR 25,214.-) (the "Merger");

2) To approve the Merger at fair market value;

3) To approve the Merger Plan such as published in the *Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations* n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies Register, save that the registered office of Esko Lux IP S.à r.l. shall be established at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, instead of 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, such as mentioned in the Merger Plan;

4) To confirm the renouncement to the establishment of a report of an independent expert examining the Merger Plan, especially the share exchange ratio as permitted by article 266 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Company Law");

5) To approve the allocation of shares in Esko Lux IP S.à r.l. to the Sole Shareholder in exchange for the transmission of all the assets and liabilities of the Company to be contributed to Esko Lux IP S.à r.l. For the contribution of all the assets and liabilities of the Company, represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, the Sole Shareholder will receive four hundred thirty (430) of the shares to be issued by Esko Lux IP S.à r.l.

6) To set the date of entry into effect of the Merger (the "Effective Date"), as defined in the Merger Plan, on the date of the publication of the minutes of the last extraordinary general shareholder's meeting of the Merging Companies approving the Merger, in accordance with article 273ter (1) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Company Law");

7) To approve that all the operations of the Company shall be regarded from an accounting point of view as carried out on behalf of Esko Lux IP S.à r.l. as of the date of incorporation of Esko Lux IP S.à r.l., such date being the date of the publication of the last extraordinary general shareholders meeting of the Merging Companies approving the Merger;

8) To proceed, as from the Effective Date, to the universal transmission, both as between the Company and Esko Lux IP S.à r.l. and *vis-à-vis* third parties, of all the assets and liabilities of the Company to Esko Lux IP S.à r.l.;

9) To wind up the Company and to cancel all of its issued shares as a result of the Merger;

10) To resign the managers of the Company and to grant discharge to them;

11) To appoint the managers of Esko Lux IP S.à r.l.; and

12) Miscellaneous.

Declaration

The appearing party confirms that:

1. the Merger Plan has been jointly drawn up by the boards of managers/directors (*conseils de gérance*) of the Merging Companies and has been approved by the boards of managers/directors (*conseils de gérance*) of the Merging Companies during board meetings of the Merging Companies held on 17 July 2009;

2. the Merger Plan has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1431 dated 24 July 2009, i.e. at least one month before the date of the present general shareholder's meeting;

3. the boards of managers of both Merging Companies have established a written report explaining and justifying the Merger from a legal and economic point of view;

4. the respective documents required pursuant to article 267 para. 1 lit. a) to d) of the Company Law have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the Sole Shareholder, at least one month before the date of the present general shareholder's meeting;

5. it results from a legal opinion issued on 31 August 2009 by the Irish law firm Mason Hayes + Curran, with offices at South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, which, after having been signed by the appearing person, represented as mentioned above, and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, that all actions and formalities to be fulfilled in Ireland prior to the Merger in relation to AWSG Limited have been completed;

6. the Merging Companies have approved the Merger Plan in the same terms;

7. the undersigned notary has verified and certifies, in accordance with article 271 (2) of the Company Law, the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the board of managers (conseil de gérance) of the Company explaining and justifying from a legal and economic point of view the Merger Plan, the Sole Shareholder RESOLVES to approve the Merger at fair market value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Merger Plan such as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies Register, save that the registered office of Esko Lux IP s.à r.l. shall be established at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, instead of 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, such as mentioned in the Merger Plan.

The incorporation of Esko Lux IP S.à r.l., which will result of the Merger and which will have its registered office at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as well as its articles of incorporation such as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676, are herewith approved.

The share capital of Esko Lux IP S.à r.l. is set at twenty-five thousand two hundred fourteen Euro (EUR 25,214.-), represented by one million (1,000,000) shares of two point five two one four Cent (EUR 0.025214) each. The surplus of the net assets to the share capital of Esko Lux IP S.à r.l. is allocated to a share premium account.

The articles of incorporation of Esko Lux IP S.à r.l. are as follows:

" **Art. 1. Corporate form.** There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The main object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the formation, administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies") such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest, acquire and develop all patents and intellectual property rights and other rights being attached to these patents and intellectual property rights and grant and/ or receive licenses and sub-licenses in relation to these patents and intellectual property rights to Connected Companies or third parties.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general but accessory fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation,

such as consulting services relating to technology and intellectual property which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Esko Lux IP S.à r.l.".

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand two hundred fourteen Euro (EUR 25,214.-) represented by one million (1,000,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), of two point five two one four Cent (EUR 0.025214) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager (s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confirm its renouncement to the establishment of a report of an independent expert examining the Merger Plan, especially the share exchange ratio as permitted by article 266 (5) of the Company Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the allocation of shares in Esko Lux IP S.à r.l. to the Sole Shareholder in exchange for the transmission of all the assets and liabilities of the Company to be contributed to Esko Lux IP S.à r.l. For the contribution of all the assets and liabilities of the Company, represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares, the Sole Shareholder will receive four hundred thirty (430) of the shares to be issued by Esko Lux IP S.à r.l.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to set the Effective Date, as defined in the Merger Plan, on the date of the publication of the minutes of the last extraordinary general shareholder's meeting of the Merging Companies approving the Merger, in accordance with article 273ter (1) of the Company Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve that all the operations of the Company shall be regarded from an accounting point of view as carried out on behalf of Esko Lux IP S.à r.l. as of the date of incorporation of Esko Lux IP S.à r.l., such date being the date of the publication of the last extraordinary general shareholders meeting of the Merging Companies approving the Merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed, as from the Effective Date, to the universal transmission, both as between the Company and Esko Lux IP S.à r.l. and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Company to Esko Lux IP S.à r.l.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to wind up the Company and cancel all of its issued shares as a result of the Merger.

Nineth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to resign the managers of the Company and to grant discharge to them.

Tenth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the following persons as managers of Esko Lux IP S.à r.l. for an unlimited period of time:

- Mr André Triolet, accountant, born on 19 February 1959 at Vielsalm, Belgium, professionally residing at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Kurt Demeuleneere, private employee, born on 17 October 1968 in Vilvoorde, Belgium, professionally residing at Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgium; and
- Mr Arjen Paul Maarleveld, private employee, born on 16 March 1960 in Bomi Hills, Liberia, professionally residing at Renbaanlaan 52, 1050 Brussels, Belgium.

Statement

In accordance with article 271 of the Company Law, the undersigned notary certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

84261

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand Euro (EUR 7,000.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESKO NV, une société organisée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à Kortrijksesteenweg 1095, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgique, enregistrée auprès du registre des personnes légales sous le numéro RPR 0885.952.864, associé unique de la Société,

ici représentée par Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 28 août 2009,

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne variatur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique («L'Associé Unique») de Esko Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.544, constituée par un acte de Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, en date du 20 février 2009, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 843 en date du 20 avril 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Entendre le rapport du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le projet de fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 (le «Projet de Fusion») lié à la fusion entre la Société et AWSG Limited, une société à responsabilité limitée, existant selon les lois irlandais et du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande, et son établissement principal et le siège d'administration effective à Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Companies Registration Office, Dublin sous le numéro d'enregistrement 314517 et auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 143.669, initialement constituée sous les lois irlandais et transférée au Luxembourg par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 décembre 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 en date du 15 janvier 2009 («AWSG Limited»), et ensemble avec la Société, les «Sociétés Fusionnantes») par constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination Esko Lux IP S.à r.l., qui aura la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et qui aura son siège social au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de vingt-cinq mille deux cent quatorze euros (EUR 25.214,-) (la «Fusion»);

2) Approbation de la Fusion à la valeur du marché;

3) Approbation du Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à l'exception que le siège social de Esko Luxembourg IP S.à r.l. sera établi au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, au lieu de 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tel que mentionné dans le Projet de Fusion;

4) Confirmation de la renonciation au rapport d'un expert indépendant examinant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange de parts sociales tel que permis par l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»);

5) Approbation de la remise de parts sociales de Esko Lux IP S.à r.l. à l'Associé Unique en échange de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché à Esko Lux IP S.à r.l. Pour la contribution

de tout le patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché, représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, l'Associé Unique recevra quatre cent trente (430) des parts sociales à émettre par Esko Lux IP S.à r.l.;

6) Fixation de la date à laquelle la Fusion prendra effet (la «Date d'Effet»), telle que définie dans le Projet de Fusion, à la date de la publication de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion conformément à l'article 273ter (1) de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»);

7) Approbation que toutes les opérations de la Société seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Esko Lux IP S.à r.l. à partir de la date de la constitution de Esko Lux IP S.à r.l., telle date sera la date de la publication de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion;

8) Procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, tant entre la Société et Esko Lux IP S.à r.l. qu'à l'égard des tiers, de tout le patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché à Esko Lux IP S.à r.l.;

9) Dissolution de la Société et annulation de toutes ses parts sociales émises en conséquence de la Fusion;

10) Révocation des gérants de la Société et leur donner décharge;

11) Nomination des gérants de Esko Lux IP S.à r.l.; et

12) Divers.

Déclaration

La partie comparante confirme que:

1. le Projet de Fusion a été élaboré ensemble par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes et a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors des réunions du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes tenu le 17 juillet 2009;

2. le Projet de Fusion a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1431 datant du 24 juillet 2009, alors au moins un mois avant la date de cette assemblée générale;

3. les conseils de gérance des deux Sociétés Fusionnantes ont établi un rapport expliquant et justifiant la Fusion d'un point de vue juridique et économique;

4. les documents nécessaires selon l'article 267 paragraphe 1 lit. a) à d) de la Loi sur les Sociétés ont été déposés au siège social de la Société, pour inspection de l'Associé Unique, au moins un mois avant la date de cette assemblée générale;

5. il résulte d'un avis juridique, qui, après avoir été signé par le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement, émis le 31 août 2009 par le cabinet d'avocats Mason Hayes + Curran, avec bureaux au South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande, que toutes les actes et formalités à remplir en Irlande avant la Fusion, incombant à la Société, ont été respectées;

6. les Sociétés Fusionnantes ont approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes;

7. le notaire soussigné a vérifié et certifié, conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, l'existence et la légalité, selon la loi luxembourgeoise, des actes et formalités incombant à la Société pour rendre la fusion effective.

Le comparant, représenté tel que mentionné, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le Projet de Fusion, l'Associé Unique DECIDE d'approuver la Fusion à la valeur du marché.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à l'exception que le siège social de Esko Luxembourg IP S.à r.l. sera établi au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au lieu de 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tel que mentionné dans le Projet de Fusion.

La constitution de Esko Lux IP S.à r.l., qui résultera de la Fusion et qui aura son siège social au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que ses statuts tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 sont approuvés par les présentes.

Le capital social de Esko Lux IP S.à r.l. est fixé à vingt-cinq mille deux cent quatorze euros (EUR 25.214,-), représenté par un million (1.000.000) parts sociales de deux point cinq cent quatre cents (EUR 0,025214) chacune. Le surplus de l'actif net au capital social de Esko Lux IP S.à r.l. est placé dans un compte de prime d'émission.

Les statuts de Esko Lux IP S.à r.l. ont la teneur suivante:

«Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet principal la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que la formation, l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, même si cette participation n'est pas substantielle, ou qui détient une participation directe ou indirecte dans la Société ou à toute société qui fait partie du même groupe de sociétés que la Société (ci-après les "Sociétés Connectées"), notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans, achetant ou développant tout brevets et droits intellectuels et tout autre droit attaché à ces brevets et droits intellectuels et peut accorder et/ ou recevoir des licences et sous-licences liées à ces brevets et droits intellectuels à des Sociétés Connectées ou à des tiers.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale mais accessoirement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tel que des services de consultation liés aux technologies et aux droits intellectuels, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Esko Lux IP S.à r.l."

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille deux cent quatorze euros (EUR 25.214,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") de deux point cinq deux un quatre cents (EUR 0,025214) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, télécopie ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas, pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée Générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée Générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.»

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de confirmer la renonciation au rapport d'un expert indépendant examinant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange de parts sociales tel que permis par l'article 266 (5) de Loi sur les Sociétés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver la remise de parts sociales de Esko Lux IP S.à r.l. à l'Associé Unique en échange de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à Esko Lux IP S.à r.l. à la valeur du marché. Pour la contribution de tout le patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché, représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales, l'Associé Unique recevra quatre cent trente (430) des parts sociales à émettre par Esko Lux IP S.à r.l.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de fixer la Date d'Effet de la Fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion, à la date de publication de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion conformément à l'article 273ter (1) de la Loi sur les Sociétés.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE que toutes les opérations de la Société seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Esko Lux IP S.à r.l. à partir de la date de la constitution de Esko Lux IP S.à r.l., telle date sera la date de la publication de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, tant entre la Société et Esko Lux IP S.à r.l. qu'à l'égard des tiers, de tout le patrimoine actif et passif de la Société à Esko Lux IP S.à r.l. à la valeur du marché.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et d'annuler toutes ses parts sociales émises en conséquence de la Fusion.

84267

Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE de révoquer les gérants de la Société et de leur donner décharge.

Dixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer les personnes suivantes comme gérants de Esko Lux IP S.à r.l. pour une durée indéterminée:

- M. André Triolet, expert comptable, né le 19 février 1959 à Vielsalm, Belgique, résidant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg;
- M. Kurt Demeuleneere, employé privé, né le 17 octobre 1968 à Vilvoorde, Belgique, résidant professionnellement à Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgique; et
- M. Arjen Paul Maarleveld, employé privé, né le 16 mars 1960 à Bomi Hills, Liberia, résidant professionnellement à Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgique.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915, le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité, selon la loi Luxembourgeoise, des actes et formalités incombant à la Société pour rendre la fusion effective.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000,-).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Witte, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009. Relation: LAC/2009/35564. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009113596/710.

(090140396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

AWSG Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.501,84.

Siège de direction effectif: L-2611 Luxembourg, 51, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 143.669.

In the year two thousand and nine, on the thirty-first day of the month of August.

Before Us, Maître Gérard Lecuit, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

ESKO NV, a corporation organized and existing under the laws of Belgium, with registered office at Kortrijksesteenweg 1095, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgium, registered with the Register of Legal Persons under number RPR 0885.952.864, sole shareholder of the Company,

here represented by Mr Paul Witte, attorney at law, residing in Luxembourg,

by virtue of a proxy given on 28 August 2009.

I. The said proxy, after having been signed ne variatur by the proxy-holder and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

II. The appearing party declares being the sole shareholder (the "Sole Shareholder") of AWSG Limited, a private limited liability company (société à responsabilité limitée) existing under the laws of Ireland and the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Ireland, and its principal establishment and effective place of management in Luxembourg at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Companies Registration Office, Dublin, under registration number 314517 and the Luxembourg

Trade and Companies Register under number B 143.669, incorporated under the laws of Ireland and having transferred its principal establishment and effective place of management to the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of Maître Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg, dated 5 December 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 87 dated 15 January 2009 (the "Company"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.

III. The appearing party, represented as above mentioned, has recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

1) To hear the report of the board of managers/directors (conseil de gérance) of the Company explaining and justifying from a legal and economic point of view the draft terms of merger published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676 (the "Merger Plan") related to the merger between the Company and Esko Luxembourg S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), duly incorporated and exiting under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg ("Esko Luxembourg" and, together with the Company, the "Merging Companies") by incorporation of a new company to be named Esko Lux IP S.à r.l., which will adopt the legal form of a private limited liability company (société à responsabilité limitée) and which will have its registered office at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and a share capital of twenty-five thousand two hundred fourteen Euro (EUR 25,214.-) (the "Merger");

2) To approve the Merger at fair market value;

3) To approve the Merger Plan such as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies Register, save that the registered office of Esko Lux IP S.à r.l. shall be established at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, instead of 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, such as mentioned in the Merger Plan;

4) To confirm the renouncement to the establishment of a report of an independent expert examining the Merger Plan, especially the share exchange ratio as permitted by article 266 (5) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Company Law");

5) To approve the allocation of shares in Esko Lux IP S.à r.l. to the Sole Shareholder in exchange for the transmission of all the assets and liabilities of the Company to be contributed at fair market value to Esko Lux IP S.à r.l. For the contribution of all the assets and liabilities of the Company at fair market value, represented by nine thousand eight hundred forty-six (9,846) shares, the Sole Shareholder will receive nine hundred ninety-nine thousand five hundred seventy (999,570) of the shares to be issued by Esko Lux IP S.à r.l.

6) To set the date of entry into effect of the Merger (the "Effective Date"), as defined in the Merger Plan, on the date of the publication of the minutes of the last extraordinary general shareholder's meeting of the Merging Companies approving the Merger, in accordance with article 273ter (1) of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended (the "Company Law");

7) To approve that all the operations of the Company shall be regarded from an accounting point of view as carried out on behalf of Esko Lux IP S.à r.l. as of the date of incorporation of Esko Lux IP S.à r.l., such date being the date of the publication of the last extraordinary general shareholders meeting of the Merging Companies approving the Merger;

8) To proceed, as from the Effective Date, to the universal transmission, both as between the Company and Esko Lux IP S.à r.l. and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Company to Esko Lux IP S.à r.l. at fair market value;

9) To wind up the Company and to cancel all of its issued shares as a result of the Merger;

10) To resign the managers/directors of the Company and to grant discharge to them;

11) To appoint the managers of Esko Lux IP S.à r.l.; and

12) Miscellaneous.

Declaration

The appearing party confirms that:

1. the Merger Plan has been jointly drawn up by the boards of managers/directors (conseils de gérance) of the Merging Companies and has been approved by the boards of managers/directors (conseils de gérance) of the Merging Companies during board meetings of the Merging Companies held on 17 July 2009;

2. the Merger Plan has been filed with the Luxembourg Trade and Companies Register and has been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1431 dated 24 July 2009, i.e. at least one month before the date of the present general shareholder's meeting;

3. the boards of managers/directors of both Merging Companies have established a written report explaining and justifying the Merger from a legal and economic point of view;

4. the respective documents required pursuant to article 267 para. 1 lit. a) to d) of the Company Law have been deposited at the registered office of the Company, for inspection by the Sole Shareholder, at least one month before the date of the present general shareholder's meeting;

5. it results from a legal opinion issued on 31 August 2009 by the Irish law firm Mason Hayes + Curran, with offices at South Bank house, Barrow Street, Dublin 4, Ireland, which, after having been signed by the appearing person, represented as mentioned above, and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed for the purpose of registration, that all actions and formalities to be fulfilled in Ireland prior to the Merger in relation to the Company have been completed;

6. the Merging Companies have approved the Merger Plan in the same terms;

7. the undersigned notary has verified and certifies, in accordance with article 271 (2) of the Company Law, the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

The appearing party, represented as above mentioned, requested the notary to record the following resolutions:

First resolution

After having heard the report of the board of managers/directors (conseil de gérance) of the Company explaining and justifying from a legal and economic point of view the Merger Plan, the Sole Shareholder RESOLVES to approve the Merger at fair market value.

Second resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the Merger Plan such as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676 and lodged with the Luxembourg Trade and Companies Register, save that the registered office of Esko Lux IP S.à r.l. shall be established at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, instead of 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, such as mentioned in the Merger Plan.

The incorporation of Esko Lux IP S.à r.l., which will result of the Merger and which will have its registered office at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, as well as its articles of incorporation such as published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 dated 24 July 2009 on page 68676, are herewith approved.

The share capital of Esko Lux IP S.à r.l. is set at twenty-five thousand two hundred fourteen Euro (EUR 25,214.-), represented by one million (1,000,000) shares of two point five two one four Cent (EUR 0.025214) each. The surplus of the net assets to the share capital of Esko Lux IP S.à r.l. is allocated to a share premium account.

The articles of incorporation of Esko Lux IP S.à r.l. are as follows:

Art. 1. Corporate form. There is formed a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter, the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter, the "Law"), as well as by its articles of association (hereafter, the "Articles"), which specify in the articles 6.1, 6.2, 6.5 and 9 the exceptional rules applying to a one-member company.

Art. 2. Corporate object. The main object of the Company is the acquisition and holding of participating interests, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or in foreign undertakings, as well as the formation, administration, development and management of such holdings.

Except as otherwise restricted herein, the Company may provide any financial assistance to its subsidiaries or companies in which it has a direct or indirect interest, even not substantial, or any company being a direct or indirect shareholder of the Company or any company belonging to the same group as the Company (hereafter referred as the "Connected Companies") such as, among others, the providing of loans and the granting of guarantees or securities in any kind of form. The Company may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

Except as otherwise restricted herein, the Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes, securities, debentures and certificates.

The Company may also use its funds to invest, acquire and develop all patents and intellectual property rights and other rights being attached to these patents and intellectual property rights and grant and/ or receive licenses and sub-licenses in relation to these to patents and intellectual property rights to Connected Companies or third parties.

The Company may also use its funds to invest in real estate or any other movable or immovable assets in any kind or form. In a general but accessory fashion the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, such as consulting services relating to technology and intellectual property which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Denomination. The Company will have the denomination "Esko Lux IP S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in the city of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholder(s) deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Share capital - Shares

6.1 - Subscribed and paid-up share capital

The Company's share capital is fixed at twenty-five thousand two hundred fourteen Euro (EUR 25,214.-) represented by one million (1,000,000) shares ("parts sociales") (hereafter, the "Shares"), of two point five two one four Cent (EUR 0.025214) each, all fully subscribed and entirely paid-up.

At the moment and as long as all the Shares are held by only one shareholder, the Company is a one-member company ("société unipersonnelle") in the meaning of article 179 (2) of the Law; In this contingency articles 200-1 and 200-2 of the Law, among others, will apply, this entailing that each decision of the sole shareholder and each contract concluded between him and the Company represented by him shall have to be established in writing.

6.2 - Modification of share capital

The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the general shareholders' meeting, in accordance with article 9 of these Articles and within the limits provided for by article 199 of the Law.

6.3 - Profit participation

Each Share entitles to a fraction of the corporate assets and profits in direct proportion to the number of Shares in existence.

6.4 - Indivisibility of Shares

Towards the Company, the Shares are indivisible, since only one owner is admitted per Share. Co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

6.5 - Transfer of Shares

In case of a sole shareholder, the Shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the Shares held by each shareholder may be transferred in compliance with the requirements of article 189 and article 190 of the Law.

Shares may not be transferred inter vivos to non-shareholders unless shareholders representing at least three-quarters of the corporate share capital shall have agreed thereto in a general meeting.

Transfers of Shares must be recorded by a notarial or private deed. Transfers shall not be valid vis-à-vis the Company or third parties until they shall have been notified to the Company or accepted by it in accordance with the provisions of article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

6.6 - Registration of Shares

All Shares are in registered form, in the name of a specific person, and recorded in the shareholders' register in accordance with article 185 of the Law.

Art. 7. Management

7.1 - Appointment and removal

The Company is managed by one or more managers. The manager(s) need not to be shareholder(s).

The managers will be elected by the sole shareholder or by the shareholders' meeting, which will determine their number, and mandate period. They will hold office until their successors are elected. They are re-eligible, but they may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or by a resolution of the shareholders' meeting.

If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers.

The sole shareholder or the shareholders may decide to appoint one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

7.2 - Powers

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

7.3 - Representation and signatory power

Subject to the provisions of article 7.3 paragraph 2 below, in dealing with third parties as well as in justice, the manager (s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two managers. However if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s), the Company will be bound towards third parties

by the joint signature of one class A manager and one class B manager or by the joint signatures or single signature of any persons to whom such signatory power has been delegated by the board of managers, within the limits of such power.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

7.4 - Chairman, vice-chairman, secretary, procedures

The board of managers may choose among its members a chairman and a vice-chairman. It may also choose a secretary who need not be a manager and who shall be responsible for keeping the minutes of the meeting of the board of managers and of the shareholders.

The resolutions of the board of managers shall be recorded in the minutes, to be signed by the managers and by the chairman and the secretary if any, or by a notary public, and recorded in the corporate book.

Copies or extracts of such minutes, which may be produced in judicial proceedings or otherwise, shall be signed by the chairman, by the secretary or by any manager.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at the meeting of the board of managers, and if at least one class A manager and one class B manager are present or represented if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing another manager as his proxy.

In case of plurality of managers, resolutions shall be taken by a simple majority of managers present or represented, and under the condition that at least one class A manager and one class B manager vote in favor of the resolutions if the sole shareholder or the general meeting of shareholders has appointed one or several class A manager(s) and one or several class B manager(s).

Resolutions in writing approved and signed by all managers by circular means shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings. Such approval may be in a single or in several separate documents and may be evidenced by letter, telefax or telex. A meeting of the board of managers held by way of circular resolution will be deemed to be held in Luxembourg.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another and effectively communicate with each other. Any participation to a conference call initiated and chaired by a manager located in Luxembourg shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting held in such form is deemed to be held in Luxembourg.

7.5 - Liability of managers

The manager(s) assume(s), by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 8. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, officer or employee of such other company or firm. Except as otherwise provided for hereafter, any manager or officer of the Company who serves as a manager, associate, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Notwithstanding the above, in the event that any manager of the Company may have any personal interest in any transaction of the Company, he shall make known to the board of managers such personal interest and shall not consider or vote on any such transaction, and such transaction and such manager's or officer's interest therein shall be reported to the sole shareholder or to the next general meeting of shareholder(s).

Art. 9. General shareholders' meeting. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of Shares he owns. Each shareholder shall dispose of a number of votes equal to the number of Shares held by him. Collective decisions are only validly taken insofar as shareholders owning more than half of the share capital adopt them.

However, resolutions to alter the Articles, except in case of a change of nationality of the Company, which requires a unanimous vote, may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three-quarters of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

The holding of general shareholders' meetings shall not be mandatory where the number of members does not exceed twenty-five (25). In such case, each member shall receive the precise wording of the text of the resolutions or decisions to be adopted and shall give his vote in writing.

Art. 10. Annual general shareholders' meeting. Where the number of shareholders exceeds twenty-five, an annual general meeting of shareholders shall be held, in accordance with article 196 of the Law at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting, on the last Monday of the month of June, at 10.00 a.m. If such day is not a bank business day in Luxembourg, the annual general meeting shall be held on the next following bank business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the board of managers, exceptional circumstances so require.

Art. 11. Audit. Where the number of shareholders exceeds twenty-five (25), the operations of the Company shall be supervised by one or more statutory auditors in accordance with article 200 of the Law who need not to be shareholder. If there is more than one (1) statutory auditor, the statutory auditors shall act as a collegium and form the board of auditors.

Art. 12. Fiscal year - Annual accounts

12.1 - Fiscal year

The Company's fiscal year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st of December 2009.

12.2 - Annual accounts

Each year, the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory, including an indication of the value of the Company's assets and liabilities, as well as the balance sheet and the profit and loss account in which the necessary depreciation charges must be made.

Each shareholder, either personally or through an appointed agent, may inspect, at the Company's registered office, the above inventory, balance sheet, profit and loss accounts and, as the case may be, the report of the statutory auditor (s) set-up in accordance with article 200 of the Law.

Art. 13. Distribution of profits

13.1 - General Principle

The gross profit of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit.

An amount equal to five percent (5%) of the net profits of the Company shall be allocated to a statutory reserve, until and as long as this reserve amounts to ten percent (10%) of the Company's share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

13.2 - Interim dividends

Distributions of interim dividends are permitted insofar as they strictly abide by the rules of this article 13.2. and subject to any rule in addition to these as determined by the manager or in case of plurality of managers by the board of managers, together with the shareholder(s):

- The manager or in case of plurality of managers the board of managers shall have exclusive competence to take the initiative to declare interim dividends and allow the distribution of such interim dividends as they deem appropriate and in accordance with the Company's corporate interest.

- In this respect, the manager or in case of plurality of managers the board of managers is exclusively competent to decide the amount of the sums available for distribution and the opportunity of such distribution, based on the supporting documentation and principles contained in these Articles and on any agreement possibly entered into from time to time between the shareholder(s).

- In addition, the decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers shall be supported by interim financial statements of the Company dated of less than two (2) months from such decision of the manager or in case of plurality of managers of the board of managers and showing sufficient funds available for distribution provided that the amount to be distributed does not exceed profits realized since the end of the financial year increased by profits carried forward and distributable reserves decreased by losses carried forward and any sums to be allocated to the reserves required by the Law or the Articles.

- Finally, the distribution of interim dividends shall be limited to the amount of the distributable profit as it appears on the above mentioned interim financial statements of the Company. The manager or in case of plurality of managers the board of managers may mandate an independent auditor to review such interim financial statements in order to confirm the sum available for distribution.

- In any case, the distribution of interim dividends shall remain subject to the provisions of article 201 of the Law, which provides for a recovery against the shareholder(s) of the dividends which have been distributed to it/them but do not correspond to profits actually earned by the Company. Such action for recovery shall prescribe five (5) years after the date of the distribution.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders.

Except in the case of dissolution by court order, the dissolution of the Company may take place only pursuant to a decision adopted by the general meeting of shareholder(s) in accordance with the conditions laid down for amendments to the Articles. At the time of dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

Art. 15. Reference to the Law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles."

Third resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to confirm its renouncement to the establishment of a report of an independent expert examining the Merger Plan, especially the share exchange ratio as permitted by article 266 (5) of the Company Law.

Fourth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve the allocation of shares in Esko Lux IP S.à r.l. to the Sole Shareholder in exchange for the transmission of all the assets and liabilities of the Company to be contributed at fair market value to Esko Lux IP S.à r.l. For the contribution of all the assets and liabilities of the Company at fair market value, represented by nine thousand eight hundred forty-six (9,846) shares, the Sole Shareholder will receive nine hundred ninety-nine thousand five hundred seventy (999,570) of the shares to be issued by Esko Lux IP S.à r.l.

Fifth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to set the Effective Date, as defined in the Merger Plan, on the date of the publication of the minutes of the last extraordinary general shareholder's meeting of the Merging Companies approving the Merger, in accordance with article 273ter (1) of the Company Law.

Sixth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to approve that all the operations of the Company shall be regarded from an accounting point of view as carried out on behalf of Esko Lux IP S.à r.l. as of the date of incorporation of Esko Lux IP S.à r.l., such date being the date of the publication of the last extraordinary general shareholders meeting of the Merging Companies approving the Merger.

Seventh resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to proceed, as from the Effective Date, to the universal transmission, both as between the Company and Esko Lux IP S.à r.l. and vis-à-vis third parties, of all the assets and liabilities of the Company to Esko Lux IP S.à r.l. at fair market value.

Eighth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to wind up the Company and cancel all of its issued shares as a result of the Merger.

Nineth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to resign the managers of the Company and to grant discharge to them.

Tenth resolution

The Sole Shareholder RESOLVES to appoint the following persons as managers of Esko Lux IP S.à r.l. for an unlimited period of time:

- Mr André Triolet, accountant, born on 19 February 1959 at Vielsalm, Belgium, professionally residing at 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg;
- Mr Kurt Demeuleneere, private employee, born on 17 October 1968 in Vilvoorde, Belgium, professionally residing at Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgium; and
- Mr Arjen Paul Maarleveld, private employee, born on 16 March 1960 in Bomi Hills, Liberia, professionally residing at Renbaanlaan 52, 1050 Brussels, Belgium.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euros (EUR 7,000).

Statement

In accordance with article 271 of the Company Law, the undersigned notary certifies the existence and validity, under Luxembourg law, of the legal acts and formalities imposed on the Company in order to render the Merger effective.

Declaration

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing person the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same person and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by its surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le trente et un jour du mois d'août.

Par-devant Nous, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

ESKO NV, une société organisée et existant selon les lois de la Belgique, ayant son siège social à Kortrijksesteenweg 1095, 9051 Sint-Denijs-Westrem, Belgique, enregistrée auprès du registre des personnes légales sous le numéro RPR 0885.952.864, associé unique de la Société,

ici représentée par Monsieur Paul Witte, avocat, demeurant à Luxembourg,

en vertu d'une procuration datée du 28 août 2009,

I. Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise à l'enregistrement.

II. Le comparant déclare qu'il est l'associé unique («L'Associé Unique») de AWSG Limited, une société à responsabilité limitée existant selon les lois irlandais et du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à Wilton Park House, Wilton Place, Dublin 2, Irlande, et son établissement principal et le siège d'administration effective à Luxembourg au 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Companies Registration Office, Dublin sous le numéro 314517 et auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 143.669, initialement constituée sous les lois irlandais et transférée au Luxembourg par un acte de Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 5 décembre 2008, publiée au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 87 en date du 15 janvier 2009 (la «Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.

III. Le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, reconnaît être entièrement informé des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1) Entendre le rapport du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le projet de fusion, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 (le «Projet de Fusion») lié à la fusion entre la Société et Esko Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existant selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg («Esko Luxembourg», et ensemble avec la Société, les «Sociétés Fusionnantes») par constitution d'une nouvelle société laquelle prendra la dénomination Esko Lux IP S.à r.l., qui aura la forme juridique d'une société à responsabilité limitée et qui aura son siège social au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg et un capital social de vingt-cinq mille deux cent quatorze euros (EUR 25.214,-) (la «Fusion»);

2) Approbation de la Fusion à la valeur du marché;

3) Approbation du Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à l'exception que le siège social de Esko Luxembourg IP S.à r.l. sera établi au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au lieu de 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tel que mentionné dans le Projet de Fusion;

4) Confirmation de la renonciation au rapport d'un expert indépendant examinant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange de parts sociales tel que permis par l'article 266 (5) de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»);

5) Approbation de la remise de parts sociales de Esko Lux IP S.à r.l. à l'Associé Unique en échange de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché à Esko Lux IP S.à r.l. Pour la contribution de tout le patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché, représenté par neuf mille huit cent quarante-six (9.846) parts sociales, l'Associé Unique recevra neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix (999.570) des parts sociales à émettre par Esko Lux IP S.à r.l.;

6) Fixation de la date à laquelle la Fusion prendra effet (la «Date d'Effet»), telle que définie dans le Projet de Fusion, à la date de la publication de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion conformément à l'article 273ter (1) de la loi du 10 août 1915 relatives aux sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»);

- 7) Approbation que toutes les opérations de la Société seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Esko Lux IP S.à r.l. à partir de la date de la constitution de Esko Lux IP S.à r.l., telle date sera la date de la publication de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion;
- 8) Procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, tant entre la Société et Esko Lux IP S.à r.l. qu'à l'égard des tiers, de tout le patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché à Esko Lux IP S.à r.l.;
- 9) Dissolution de la Société et annulation de toutes ses parts sociales émises en conséquence de la Fusion;
- 10) Révocation des gérants de la Société et leur donner décharge;
- 11) Nomination des gérants de Esko Lux IP S.à r.l.; et
- 12) Divers.

Déclaration

La partie comparante confirme que:

1. Le Projet de Fusion a été élaboré ensemble par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes et a été approuvé par les conseils de gérance des Sociétés Fusionnantes lors des réunions du conseil de gérance des Sociétés Fusionnantes tenu le 17 juillet 2009;
 2. Le Projet de Fusion a été déposé auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et a été publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1431 datant du 24 juillet 2009, alors au moins un mois avant la date de cette assemblée générale;
 3. Les conseils de gérance des deux Sociétés Fusionnantes ont établi un rapport expliquant et justifiant la Fusion d'un point de vue juridique et économique;
 4. Les documents nécessaires selon l'article 267 paragraphe 1 lit. a) à d) de la Loi sur les Sociétés ont été déposés au siège social de la Société, pour inspection de l'Associé Unique, au moins un mois avant la date de cette assemblée générale;
 5. Il résulte d'un avis juridique, qui, après avoir été signé par le comparant, représenté comme mentionné ci-dessus, et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement, émis le 31 août 2009 par le cabinet d'avocats irlandais Mason Hayes + Curran, avec bureaux au South Bank House, Barrow Street, Dublin 4, Irlande, que toutes les actes et formalités à remplir en Irlande avant la Fusion, incombant à la Société, ont été respectées;
 6. Les Sociétés Fusionnantes ont approuvé le Projet de Fusion dans les mêmes termes;
 7. Le notaire soussigné a vérifié et certifié, conformément à l'article 271 (2) de la Loi sur les Sociétés, l'existence et la légalité, selon la loi Luxembourgeoise, des actes et formalités incombant à la Société pour rendre la fusion effective.
- Le comparant, représenté tel que mentionné, a requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Après avoir entendu le rapport du conseil de gérance de la Société expliquant et justifiant d'un point de vue juridique et économique le Projet de Fusion, l'Associé Unique DECIDE d'approuver la Fusion à la valeur du marché.

Deuxième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver le Projet de Fusion tel que publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 et déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, à l'exception que le siège social de Esko Luxembourg IP S.à r.l. sera établi au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, au lieu de 51, route de Thionville, L-2611 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, tel que mentionné dans le Projet de Fusion.

La constitution de Esko Lux IP S.à r.l., qui résultera de la Fusion et qui aura son siège social au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ainsi que ses statuts tels que publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1431 du 24 juillet 2009 à la page 68676 sont approuvés par les présentes.

Le capital social de Esko Lux IP S.à r.l. est fixé à vingt-cinq mille deux cent quarante et un euros (EUR 25.241,-), représenté par un million (1.000.000) parts sociales de deux point cinq cent quatre cents (EUR 0,025214) chacune. Le surplus de l'actif net au capital social de Esko Lux IP S.à r.l. est placé dans un compte de prime d'émission.

Les statuts de Esko Lux IP S.à r.l. ont la teneur suivante:

Art. 1^{er}. Forme sociale. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives (ci-après "la Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "la Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 6.1, 6.2, 6.5 et 9, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet principal la prise de participations, quelqu'en soit la forme, dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que la formation, l'administration, la gestion et la mise en valeur de telles participations.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut accorder toute assistance financière à ses filiales ou à des sociétés dans lesquelles la Société détient une participation directe ou indirecte, même si cette participation n'est pas substantielle, ou qui détient une participation directe ou indirecte dans la Société ou à toute société qui fait partie du

même groupe de sociétés que la Société (ci-après les «Sociétés Connectées»), notamment des prêts, garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit. La Société peut gager, transférer, grever ou autrement créer des garanties de tout ou partie de ses actifs.

Sauf si les présents Statuts y contreviennent, la Société peut emprunter sous toutes formes que ce soit et procéder à l'émission privée d'obligations et de titres de toute sorte.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans, achetant ou développant tout brevets et droits intellectuels et tout autre droit attaché à ces brevets et droits intellectuels et peut accorder et/ ou recevoir des licences et sous-licences liées à ces brevets et droits intellectuels à des Sociétés Connectées ou à des tiers.

La Société peut aussi employer ses fonds en investissant dans l'immobilier ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit. D'une manière générale mais accessoirement, la Société peut effectuer toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, tel que des services de consultation liés aux technologies et aux droits intellectuels, qu'elle jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Esko Lux IP S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg-ville.

Il peut-être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des Statuts.

L'adresse du siège social peut-être transférée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social - Parts sociales

6.1 - Capital souscrit et libéré

Le capital social est fixé à vingt-cinq mille deux cent quatorze euros (EUR 25.214,-) représenté par un million (1.000.000) de parts sociales (ci-après "les Parts Sociales") de deux point cinq deux un quatre cents (EUR 0,025214) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

A partir du moment et aussi longtemps que toutes les Parts Sociales sont détenues par un seul associé, la Société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la Loi; Dans la mesure où les articles 200-1 et 200-2 de la Loi trouvent à s'appliquer, chaque décision de l'associé unique et chaque contrat conclu entre lui et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établis par écrit.

6.2 - Modification du capital social

Le capital social souscrit peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés conformément à l'article 9 des présents Statuts et dans les limites prévues à l'article 199 de la Loi.

6.3 - Participation aux profits

Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs et bénéfices de la Société, en proportion directe avec le nombre des Parts Sociales existantes.

6.4 - Indivisibilité des Parts Sociales

Envers la Société, les Parts Sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

6.5 - Transfert de Parts Sociales

Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les Parts Sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les Parts Sociales ne sont transmissibles que sous réserve du respect des dispositions prévues aux articles 189 et 190 de la Loi.

Les Parts Sociales ne peuvent être transmises inter vivos à des tiers non-associés qu'après approbation préalable en assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social.

Le transfert de Parts Sociales doit s'effectuer par un acte notarié ou un acte sous seing privé. Le transfert ne peut être opposable à l'égard de la Société ou des tiers qu'à partir du moment de sa notification à la Société ou de son acceptation sur base des dispositions de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.

6.6 - Enregistrement de Parts Sociales

Toutes les Parts Sociales sont nominatives, au nom d'une personne déterminée et sont inscrites sur le registre des associés conformément à l'article 185 de la Loi.

Art. 7. Gérance

7.1 - Nomination et révocation

La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance. Le(s) gérant(s) n'est/ne sont pas nécessairement associé(s).

Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance.

Les gérants sont nommés par l'associé unique ou l'assemblée générale des associés qui déterminera leur nombre ainsi que la durée de leur mandat. Les gérants resteront en fonction jusqu'à l'élection de leur successeurs. Ils sont rééligibles, mais sont révocables ad nutum, avec ou sans justification, par une résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés.

L'associé unique ou l'assemblée générale des associés peut décider de nommer un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

7.2 - Pouvoirs

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les présents Statuts à l'assemblée générale des associés relèvent de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants de la compétence du conseil de gérance.

7.3 - Représentation et signature autorisée

Dans les rapports avec les tiers et avec la justice, chaque gérant aura tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social sous réserve du respect des termes du paragraphe 2 du présent article 7.3 ci-dessous.

En cas de gérant unique, la Société peut être engagée par sa seule signature, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux gérants. Cependant, si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B, la Société sera engagée envers les tiers par la signature conjointe d'un gérant de classe A et d'un gérant de classe B ou par la signature simple ou conjointe de toute personne à qui ce pouvoir de signature a été délégué par le conseil de gérance dans les limites d'un tel pouvoir.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, pourra déléguer ses compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc.

Le gérant unique ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance déterminera les responsabilités du mandataire et sa rémunération (si tel est le cas), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

7.4 - Président, vice-président, secrétaire, procédures

Le conseil de gérance peut choisir parmi ses membres un président et un vice-président. Il peut aussi désigner un secrétaire, gérant ou non, qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées générales des associés.

Les résolutions du conseil de gérance seront constatées par des procès-verbaux, qui sont signés par les gérants et le cas échéant par le président et le secrétaire ou par un notaire et seront déposés dans les livres de la Société.

Les copies ou extraits de ces procès-verbaux qui pourraient être produits en justice ou autrement seront signés par le président, le secrétaire ou par un gérant.

Le conseil de gérance ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance, et si au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B sont présents ou représentés si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Chaque gérant peut se faire représenter au conseil de gérance par un autre gérant par procuration.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions seront prises à la majorité simple des voix exprimées par les gérants présents ou représentés à ladite réunion, et à la condition que au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B aient voté en faveur des dites résolutions si l'associé unique ou l'assemblée générale des associés a nommé un ou plusieurs gérant(s) de classe A et un ou plusieurs gérant(s) de classe B.

Les résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et produisent les mêmes effets que les résolutions prises à une réunion du conseil de gérance dûment convoquée et tenue. De telles signatures peuvent apparaître sur des documents séparés ou sur des copies multiples d'une résolution identique qui peuvent être produites par lettres, téléfax ou télex. Une réunion tenue par résolutions prises de manière circulaire sera réputée avoir été tenue à Luxembourg.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil de gérance par "conference call" via téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Toute participation à une réunion tenue par conférence téléphonique initiée et présidée par un gérant localisé au Luxembourg sera réputée équivalente à une participation en personne à une telle réunion qui sera ainsi réputée avoir été tenue à Luxembourg.

7.5 - Responsabilité des gérants

Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) en raison de sa/leur(s) fonction(s), aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 8. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou firmes ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou fondés de pouvoirs de la Société y auront un intérêt personnel, ou en seront gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé. Sauf dispositions contraires ci-dessous, un gérant ou fondé de pouvoirs de la Société qui remplira en même temps des fonctions de gérant, associé, fondé de pouvoirs ou employé d'une autre société ou firme avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne sera pas,

pour le motif de cette appartenance à cette société ou firme, automatiquement empêché de donner son avis et de voter ou d'agir quant à toutes opérations relatives à un tel contrat ou opération.

Nonobstant ce qui précède, au cas où un gérant ou fondé de pouvoirs aurait un intérêt personnel dans une opération de la Société, il en avisera le gérant et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette opération. Cette opération ainsi que l'intérêt personnel du gérant ou du fondé de pouvoirs seront portés à la connaissance des associés lors de la prochaine assemblée générale des associés.

Art. 9. Assemblée générale des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède un droit de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts, sauf en cas de changement de nationalité de la Société et pour lequel un vote à l'unanimité des associés est exigé, ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

La tenue d'assemblées générales n'est pas obligatoire, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq (25). Dans ce cas, chaque associé recevra le texte des résolutions ou décisions à prendre expressément formulées et émettra son vote par écrit.

Art. 10. Assemblée générale annuelle des associés. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq, une assemblée générale des associés doit être tenue, conformément à l'article 196 de la Loi, au siège social de la Société ou à tout autre endroit à Luxembourg tel que précisé dans la convocation de l'assemblée, le dernier lundi du mois de juin à 10.00 heures. Si ce jour devait être un jour non ouvrable à Luxembourg, l'assemblée générale devrait se tenir le jour ouvrable suivant. L'assemblée générale pourra se tenir à l'étranger, si de l'avis unanime et définitif des gérants, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 11. Vérification des comptes. Si le nombre des associés est supérieur à vingt-cinq (25), les opérations de la Société sont contrôlés par un ou plusieurs commissaires aux comptes conformément à l'article 200 de la Loi, lequel ne requiert pas qu'il(s) soi(en)t associé(s). S'il y a plus d'un (1) commissaire, les commissaires aux comptes doivent agir en collège et former le conseil de commissaires aux comptes.

Art. 12. Exercice social - Comptes annuels

12.1 - Exercice social

L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2009.

12.2 - Comptes annuels

Chaque année, le gérant ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire (indiquant toutes les valeurs des actifs et des passifs de la Société) ainsi que le bilan, le compte de pertes et profits, lesquels apporteront les renseignements relatifs aux charges résultant des amortissements nécessaires.

Chaque associé pourra personnellement ou par le biais d'un agent nommé à cet effet, examiner, au siège social de la Société, l'inventaire susmentionné, le bilan, le compte de pertes et profits et le cas échéant le rapport du ou des commissaires constitué conformément à l'article 200 de la Loi.

Art. 13. Distribution des profits

13.1 - Principe général

Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à, et aussi longtemps que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion de leur participation dans le capital de la Société.

13.2 - Dividendes intérimaires

Les distributions de dividendes intérimaires sont autorisées dans la mesure où elles sont strictement conformes aux règles fixées par le présent article 13.2. ainsi qu'à toute règle supplémentaire déterminée par le gérant ou en cas de pluralité de gérants par le conseil de gérance avec le / les associé(s):

- L'initiative de déclarer des dividendes intérimaires et d'en autoriser la distribution revient exclusivement au gérant ou en cas de pluralité de gérants au conseil de gérance qui en apprécie l'opportunité et la conformité à l'intérêt social de la Société.

- A cet effet, le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance a compétence exclusive pour décider du montant des sommes distribuables et de l'opportunité d'une distribution, sur la base de la documentation et des principes contenus dans les présents Statuts et de tout accord que le / les associé(s) pourraient conclure entre eux.

- En outre, la décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance doit s'appuyer sur les comptes intérimaires de la Société datant de moins de deux mois au moment de cette décision du gérant ou en cas de pluralité de gérants du conseil de gérance et faisant apparaître assez de fonds disponibles pour une telle distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne devra pas excéder les profits à reporter et les réserves distribuables, mais diminué des pertes reportables ainsi que des montants à allouer à une réserve à constituer par la Loi ou par les Statuts.

- Enfin, le montant des dividendes intérimaires doit être limité au montant du profit distribuable tel qu'il apparaît sur les comptes intérimaires de la Société mentionnés ci-dessus. Le gérant ou en cas de pluralité de gérants le conseil de gérance peut donner mandat à un auditeur indépendant d'auditer ces comptes intérimaires afin de confirmer le montant des sommes distribuables.

- Dans tous les cas, la distribution des dividendes intérimaires reste soumise aux stipulations de l'article 201 de la Loi, lequel prévoit la possibilité d'une action en répétition contre le / les associé(s) des dividendes distribués à lui/eux et ne correspondant pas à des bénéfices réellement acquis par la Société. Une telle action se prescrit par cinq ans à partir du jour de la répartition.

Art. 14. Dissolution - Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Sauf dans le cas d'une dissolution par décision judiciaire, la dissolution de la Société ne peut se faire que sur décision adoptée par l'assemblée générale dans les conditions exigées pour la modification des Statuts. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera effectuée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Art. 15. Référence à la Loi. Pour tous les points non expressément prévus aux présents Statuts, le ou les associé(s) s'en réfèrent aux dispositions de la Loi.

Troisième résolution

L'Associé Unique DECIDE de confirmer la renonciation au rapport d'un expert indépendant examinant le Projet de Fusion et en particulier le rapport d'échange de parts sociales tel que permis par l'article 266 (5) de Loi sur les Sociétés.

Quatrième résolution

L'Associé Unique DECIDE d'approuver la remise de parts sociales de Esko Lux IP S.à r.l. à l'Associé Unique en échange de la transmission de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société à Esko Lux IP S.à r.l. à la valeur du marché. Pour la contribution de tout le patrimoine actif et passif de la Société à la valeur du marché, représenté par neuf mille huit cent quarante-six (9.846) parts sociales, l'Associé Unique recevra neuf cent quatre-vingt-dix-neuf mille cinq cent soixante-dix (999.570) des parts sociales à émettre par Esko Lux IP S.à r.l.

Cinquième résolution

L'Associé Unique DECIDE de fixer la Date d'Effet de la Fusion, telle que définie dans le Projet de Fusion, à la date de publication de la dernière assemblée générale extraordinaire des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion conformément à l'article 273ter (1) de la Loi sur les Sociétés.

Sixième résolution

L'Associé Unique DECIDE que toutes les opérations de la Société seront considérées d'un point de vue comptable comme accomplies pour le compte de Esko Lux IP S.à r.l. à partir de la date de la constitution de Esko Lux IP S.à r.l., telle date sera la date de la publication de la dernière assemblée générale des Sociétés Fusionnantes approuvant la Fusion.

Septième résolution

L'Associé Unique DECIDE de procéder, à partir de la Date d'Effet, à la transmission universelle, tant entre la Société et Esko Lux IP S.à r.l. qu'à l'égard des tiers, de tout le patrimoine actif et passif de la Société à Esko Lux IP S.à r.l. à la valeur du marché.

Huitième résolution

L'Associé Unique DECIDE de dissoudre la Société et d'annuler toutes ses parts sociales émises en conséquence de la Fusion.

Neuvième résolution

L'Associé Unique DECIDE de révoquer les gérants de la Société et de leur donner décharge.

Dixième résolution

L'Associé Unique DECIDE de nommer les personnes suivantes comme gérants de Esko Lux IP S.à r.l. pour une durée indéterminée:

- M. André Triolet, expert comptable, né le 19 février 1959 à Vielsalm, Belgique, résidant professionnellement au 3, rue de la Loge, L-1945 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- M. Kurt Demeuleneere, employé privé, né le 17 octobre 1968 à Vilvoorde, Belgique, résidant professionnellement à Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgique; et
- M. Arjen Paul Maarleveld, employé privé, né le 16 mars 1960 à Bomi Hills, Liberia, résidant professionnellement à Duistboslaan 8, 1820 Steenokkerzeel, Belgique.

Déclaration

Conformément à l'article 271 de la loi du 10 août 1915, le notaire soussigné certifie l'existence et la légalité, selon la loi luxembourgeoise, des actes et formalités incombant à la Société pour rendre la fusion effective.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à sept mille euros (EUR 7.000).

Déclaration

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire instrumentant qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée au comparant à Luxembourg, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: P. Witte, G. Lecuit

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 1^{er} septembre 2009, Relation: LAC/2009/35565. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2009.

Gérard LECUIT.

Référence de publication: 2009113598/710.

(090140393) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 septembre 2009.

Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, Société en Commandite par Actions.

Capital social: EUR 1.873.400,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 93.039.

In the year two thousand and nine, on the thirteenth day of August,

Before Us, Maître Paul Decker, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, a partnership limited by shares (société en commandité par actions) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 93.039 (the "Company").

The meeting is called to order by Mrs Diana HOFFMANN, employee, residing in Luxembourg who took the chair of the meeting.

The Chairman appoints as secretary to the meeting Mr Max MAYER, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr Gael Castex, attorney-at-law, residing in Luxembourg.

The Chairman then declared and requested that it be recorded that the agenda of the meeting is the following:

1. To remove the general partner and sole manager of the Company being Hellas Telecommunications S.à r.l. as from the date hereof and to replace it with Hellas Telecommunications (UK) Limited, a company incorporated in England and Wales under registration number 6982685 and having its registered office at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom, as from the date hereof for an unlimited duration;

2. to amend article 9 of the Company's articles of incorporation accordingly;

3. to remove Mr Harald Charbon, Mr Luca Gallinelli and Mr Michel E. Raffoul as members of the Company's supervisory board as from the date hereof and to replace them by Mr Matthew Arnold Stanley Tippetts, Ms Megan Loughran Agha and Mr Soren Svend Knud Tholstrup on or around 7 August 2009 until the shareholders' meeting to be held no later than 5 August 2015; and

4. Miscellaneous.

Thereupon, the appearing parties, represented as stated in the attached list, have taken by unanimous vote the following resolutions.

First resolution

The shareholders resolve to remove the general partner and sole manager of the Company being Hellas Telecommunications S.à r.l. as from the date hereof and to replace it with Hellas Telecommunications (UK) Limited, a company incorporated in England and Wales under registration number 6982685 and having its registered office at 20-22 Bedford Row, London WC1R 4JS, United Kingdom, as from the date hereof for an unlimited duration.

Second resolution

The shareholders resolve to amend article 9 paragraph 1 of the Company's articles of association which shall forthwith read as follows:

"The Company shall be managed by Hellas Telecommunications (UK) Limited in its capacity as general partner and sole manager of the Company (the Manager). The other shareholders shall neither participate in nor interfere with the management of the Company".

Third resolution

The shareholders resolves not to deliberate on the other items of the Agenda.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the extraordinary general meeting are estimated at approximately EUR 1,000.-.

Declaration

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party's proxy holder, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing party's proxy holder, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the appearing parties' proxy holder, in its above stated capacity, known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said person signed together with Us notary this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le treize août.

Par-devant Nous, Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est tenu une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Hellas Telecommunications (Luxembourg) II, a une société en commandite par actions constituée d'après les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, L-1883 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 93.039 (la "Société").

L'assemblée a été réuni par Melle Diana HOFFMANN, employée, demeurant à Luxembourg qui a pris la présidence de l'assemblée.

Le président a nommé comme secrétaire de l'assemblée Monsieur Max MAYER, employé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée nomme comme scrutateur, M. Gaël Castex, avocat, demeurant à Luxembourg.

Le président a ensuite déclaré et demandé qu'il soit noté que l'ORDRE DU JOUR est le suivant:

1. De révoquer le general partner et gérant unique de la Société qui est actuellement Hellas Telecommunications S.à r.l. à partir de la présente date et de le remplacer par Hellas Telecommunications (UK) Limited, une société constituée d'après les lois de l'Angleterre et du Pays-de Galles enregistrée sous le numéro 6982685 et ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres WC1R 4JS, Royaume-Uni, à partir de la présente date et ce pour une durée illimitée.

2. de modifier l'article 9 des statuts de la Société conformément au point précédent;

3. de révoquer M. Harald Charbon, M. Luca Gallinelli et M. Michel E. Raffoul en tant que membres du conseil de surveillance de la Société à partir de la présente date et de les remplacer par Mr Matthew Arnold Stanley Tippetts, Ms Megan Loughran Agha and Mr. Soren Svend Knud Tholstrup à partir de la présente date et jusqu'à l'assemblée générale devant se tenir au plus tard le 5 août 2015; et

4. Divers.

Ensuite, les parties représentées comme énoncé dans la liste jointe ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité des voix.

Première résolution

Les actionnaires décident de révoquer le général partner et gérant unique de la Société qui est actuellement Hellas Télécommunications S.à r.l. à partir de la présente date et de le remplacer par Hellas Télécommunications (UK) Limited, une société constituée d'après les lois de l'Angleterre et du Pays-de Galles enregistrée sous le numéro 6982685 et ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres WC1R 4JS, Royaume-Uni, à partir de la présente date et ce pour une durée illimitée

Deuxième résolution

Les actionnaires décident de modifier l'article 9 paragraphe 1 des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

"La Société sera administrée par Hellas Télécommunications (UK) Limited (le Gérant). Les autres actionnaires ne participeront pas ni n'interviendront autrement dans la gérance de la Société.

Troisième résolution

Les actionnaires décident de ne pas délibérer sur les autres points de l'ordre du jour.

Evaluation des frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte sont évalués à 1.000,- EUR.

Déclaration

Le notaire instrumentant qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande du mandataire des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande du mandataire des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Le présent acte notarié a été rédigé au Luxembourg, à la date mentionné au début du présent document.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: D. HOFFMANN, M. MAYER, G. CASTEX, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 14 août 2009. Relation: LAC/2009/33594. Reçu € 75.- (soixante-quinze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée sur papier libre aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, par Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, agissant en remplacement pour son confère empêché Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

Hesperange, le 26 août 2009.

Martine DECKER.

Référence de publication: 2009112282/110.

(090135374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 août 2009.

Davis Funds Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 49.537.

Faisant suite à l'assemblée générale du 27 Novembre 2008, sont re-nommés administrateurs jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2009:

EICH Kenneth

2949, Elvira Road, Suite 101, 85745 Tucson, Arizona, United Sates of America

DAVIS Andrews A.

124, Macy Street, 87501 Santa Fe, New Mexico, United States of America

SIMON Roland

Schloss Weilerbach, D-54669 Bollendorf, Bundesrepublik auf Deutschland

Est re-nommé réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine assemblée qui aura lieu en 2009:

DELOITTE S.A.

560, Rue de Neudorf L-2220 Luxembourg

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 27 Novembre 2008.
State Street Bank Luxembourg S.A.
Signatures

Référence de publication: 2008152795/1229/25.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01693. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Damovo II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.196.800,00.

Siège social: L-6742 Grevenmacher, 2, Kofferschmattgaessel.

R.C.S. Luxembourg B 81.250.

In the year two thousand and eight, on the nineteenth of November.

Before Us Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Damovo I S. à r.l., a limited liability company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 81.249, here represented by Mr Colm SMITH, residing professionally in L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, by virtue of a proxy given in Luxembourg on November 11th, 2008.

The above-mentioned proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The appearing party is the sole shareholder of Damovo II S. à r.l., a company incorporated under the laws of Luxembourg, and having its registered office at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, incorporated as a société à responsabilité limitée pursuant to a deed of Maître Alphonse Lentz, notary residing in Remich, on March 22nd, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 906 dated October 22nd, 2008, registered with the Registrar of Commerce and Companies of Luxembourg under number B 81.250 (hereafter the "Company").

The appearing party, representing the entire share capital, requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

1) To transfer the registered office of the Company from 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher and to consequently amend article 5, first paragraph of the Articles of Association;

2) Miscellaneous.

The sole shareholder approved the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder resolved to transfer the registered office of the Company from 46A, avenue JF Kennedy, L-1855 Luxembourg to 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher and to consequently amend article 5, first paragraph of the Articles of Association which shall henceforth read as follows:

"Art. 5. first paragraph. The Company has its registered office in Grevenmacher."

Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand euro (EUR 1,000).

Nothing else being on the agenda the meeting was closed.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that upon request of the appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version; upon request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg on the day stated at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing known to the notary, such person signed together with the notary this deed.

Suit la traduction française du texte qui précède

L'an deux mille huit, le dix-neuf novembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DAMOVO I S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.249, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, ici représentée par Monsieur Colm SMITH, demeurant professionnellement à L-1222 Luxembourg, 16, rue Beck, en vertu d'une procuration donnée à Luxembourg le 11 novembre 2008.

Ladite procuration, signée «ne varietur» par le comparant et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La comparante est l'associé unique de Damovo II S. à r.l., une société constituée et existant conformément à la loi luxembourgeoise, ayant son siège social au L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy, constituée sous la forme d'une société à responsabilité limitée suivant acte reçu par Maître Alphonse LENTZ, notaire de résidence à Junglinster, en date du 22 mars 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 906 du 22 octobre 2001, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 81.250 (la "Société").

La comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire soussigné de prendre acte que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Transfert du siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher et modification subséquente de l'article 5, premier alinéa des statuts de la Société;
2. Divers.

L'associé unique approuve les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de transférer le siège social de la Société du 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg au 2, Kofferschmattgaessel, L-6742 Grevenmacher et de modifier en conséquence l'article 5, alinéa 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. alinéa 1^{er}.** Le siège social de la Société est établi à Grevenmacher.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges, de toute forme, qui pourraient incomber à la Société à la suite du présent acte sont estimés à environ mille euros (EUR 1.000).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance a été levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant des comparants, connus du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, lesdits comparants ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Smith et M. Schaeffer

Enregistré à Luxembourg AC, le 21 novembre 2008. LAC/2008/46945. Reçu douze euros Eur 12.-

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008149998/5770/88.

(080176890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 décembre 2008.

Russian Car Loans No.2 S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 130.830.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Extrait

Il résulte d'un acte de clôture de liquidation reçu par le notaire Martine SCHAEFFER, de résidence à Luxembourg, en date du 13 novembre 2008, enregistré à Luxembourg AC, le 17 novembre 2008; LAC/2008/46144, aux droits de douze euros (12.- EUR), que la société anonyme "RUSSIAN CAR LOANS No.2 S.A.", avec siège social à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 130.830,

constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 8 août 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 12066 du 22 septembre 2007, dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis et dont la liquidation a été décidée aux termes d'une assemblée générale extraordinaire tenue par-devant le notaire soussigné en date du 6 novembre 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil en date au 6 novembre 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations,

a été clôturée et que par conséquence la société est dissoute.

Les livres et documents sociaux seront déposés et conservés pour une période de cinq années à l'ancien siège social de la société à L-1855 Luxembourg, 46A, Avenue J.F.Kennedy.

POUR EXTRAIT CONFORME, délivré aux fins de radiation au Registre de Commerce.

Luxembourg, 20 novembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008152533/5770/23.

(080179952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Hewlett-Packard Luxembourg S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-8308 Capellen, 75, Parc d'Activités Capellen.

R.C.S. Luxembourg B 79.540.

—
*Extrait des résolutions de l'assemblée générale
annuelle des actionnaires de la Société du 17 juillet 2009*

En date du 17 juillet 2009, l'assemblée générale de la Société a pris les résolutions suivantes:

- de renouveler le mandat des personnes morales suivantes:

Hewlett-Packard Luxembourg Participations S.à r.l. dont le siège social est à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

Hewlett-Packard Luxembourg Enterprises S.à r.l. dont le siège social est à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

Hewlett-Packard Luxembourg International S.à r.l. dont le siège social est à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

Hewlett-Packard Luxembourg Investment S.à r.l. dont le siège social est à 75, Parc d'Activités Capellen, L-8308 Capellen;

en tant que gérants de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2009;

- de renouveler le mandat d'ERNST & YOUNG, dont le siège social est à 7, Parc d'Activité Syrdall, L-5365 Munsbach, en tant que réviseur d'entreprises de la Société jusqu'à l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes annuels pour l'exercice social de la Société clôturé au 31 octobre 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Max Kremer.

Référence de publication: 2009098031/26.

(090116613) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juillet 2009.

Valora Europe Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2339 Luxembourg, 11, rue Christophe Plantin.

R.C.S. Luxembourg B 112.102.

—
Suite à la démission de Monsieur Markus Voegeli, le conseil de gérance de Valora Europe Holding s.a. nommé, conformément à l'article 4 des statuts coordonnés, Monsieur Remo Gazzini nouveau membre du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se compose des personnes suivantes jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle:

Monsieur Adrian Häslar, président

Heilbachweg 1, CH-3250 Lyss

Monsieur Christian Schock

Mülstatt 6, CH-8955 Oetwil a.d. Limmat

Monsieur Remo Gazzini

Else-Züblin-Strasse 99, CH-8404 Winterthur

Muttenz, le 6 novembre 2008.

Adrian Häsler / Christian Schock

Président du conseil de gérance / Membre du conseil de gérance

Référence de publication: 2008152782/1529/21.

Enregistré à Luxembourg, le 2 décembre 2008, réf. LSO-CX01330. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Aberdeen Global II, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 49, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.363.

Faisant suite à la résolution circulaire du conseil d'administration en date du 30 Octobre 2008, l'Administrateur démissionnaire:

Beverly Hendry

21, 300 2nd Street Suite 820 33301 Fort Lauderdale United States

Est remplacé par:

Gary William Bartlett

1735 Market Street Philadelphia, PA 19103 United States

Réquisition aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations et d'inscription au registre de commerce.

Luxembourg, le 27 Novembre 2008.

State Street Bank Luxembourg S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008152797/1229/21.

Enregistré à Luxembourg, le 3 décembre 2008, réf. LSO-CX01683. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080180078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 décembre 2008.

Avicene S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1857 Luxembourg, 4, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 113.172.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AVICENE SA

FIDUCIAIRE DES PME SA

Signatures

Référence de publication: 2009109232/12.

(090130637) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

IN Holdings I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.595.725,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 23, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 78.622.

EXTRAIT

L'assemblée générale extraordinaire de la société tenue le 21 juillet 2009 à Luxembourg a décidé d'accepter la démission de M. Matteo Brambilla comme administrateur de la société, avec effet au 30 juin 2009.

Conformément à l'article 13.4 des statuts de la société, tous les administrateurs restants doivent cesser leurs fonctions avec effet au 30 juin 2009.

L'assemblée a ensuite décidé d'élire un nouveau conseil d'administration avec effet au 30 juin 2009 et pour une période indéterminée comme suit:

- Monsieur Franck Nuccio, administrateur, né le 12 janvier 1972 à Palerme (Italie), demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Thomas E. Quinn, Directeur en charge de l'immobilier, né le 18 février 1952 à Passaic, New Jersey (USA), Real Estate Executive, demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- Monsieur Jeremiah W. O'Connor, Directeur en charge de l'immobilier, né le 6 septembre 1942 à Boston, Massachusetts (USA), Real Estate Executive, demeurant au 535, Madison Avenue, NY 10022, USA;

- M. Michele Latora, administrateur, né le 23 mars 1957 à Novara (Italie), demeurant à Via Gaetano Negri 10, 20121 Milan, Italie.

- M. Thomas Rivolta, Conseiller Pirelli RE Advisory, né le 27 juillet 1979 à Genova, Italie, demeurant à Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas et

- M. Luca Saporiti, Gérant, né le 21 mai 1975 à Busto Arsizio, Varese, Italie, demeurant à Royal Damcenter, Dam 7f, 1012 JS Amsterdam, Pays-Bas

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IN Holdings I S.à.r.l.

Signature

Avocat

Référence de publication: 2009108859/31.

(090131306) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.

KoSa Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 520.812.025,00.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 99.193.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions de l'associé unique en date du 31 juillet 2009 que la personne suivante a démissionné de ses fonctions de gérant de la Société avec effet au 1^{er} août 2009:

- Jay L. Voncannon, né le 27 juillet 1965 au Texas (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse au 1918 N, Rusty Gate Street, 67026 Wichita, Kansas (Etats-Unis d'Amérique)

Il résulte également desdites résolutions que la personne suivante a été nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée avec effet au 1^{er} août 2009:

- Nancy Kowalski, née le 6 décembre 1966 à Eureka, Kansas (Etats-Unis d'Amérique), ayant son adresse privée au 12064 E. Killarney St., Wichita, Kansas, 67206 (Etats-Unis d'Amérique).

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 31 juillet 2009.

Pour extrait conforme

ATOZ

Aerogolf Center - Bloc B

1, Heienhaff

L-1736 Senningerberg

Signature

Référence de publication: 2009105183/25.

(090125855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

HC Luxembourg IV S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 141.309.

—
Extrait des Résolutions de l'Associé Unique de HC Luxembourg IV S.à.r.l. qui s'est tenue extraordinairement le 5 août 2009

L'Associé Unique de HC Luxembourg IV S.à.r.l. (la "Société"), a décidé comme suit:

- d'accepter la démission de Mme Séverine Canova, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- d'accepter la démission de Mr Doeke van der Molen, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg de sa fonction de Gérant et ce avec effet immédiat;

- de nommer Mr. Vincent Bouffioux, né le 1^{er} mai 1970 à Ottignies, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

- de nommer Mr Xavier Borremans, né le 1^{er} août 1973 à Mouscron, Belgique, ayant son adresse professionnelle au 2-8 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg en qualité de Gérante de la société avec effet immédiat à durée indéterminée.

Luxembourg, le 10 août 2009.

Vincent Bouffioux

Gérant

Référence de publication: 2009106438/22.

(090127427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 août 2009.

Cymont Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 87.710.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille neuf.

Le vingt-huit juillet.

Pardevant Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

A COMPARU:

La société CALISTO CORPORATION, Second Floor, Capital City, Independence Avenue, 1312 Victoria, Seychelles, ici représentée par Madame Sofia AFONSO-DA CHAO CONDE, employée privée, demeurant à Differdange agissant en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée annexée aux présentes.

La prédite mandataire, agissant ès-qualités, prie le notaire instrumentant de documenter:

- que sa mandante est seule propriétaire de toutes les actions de la société anonyme holding CYMONT HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, Avenue Pasteur, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg section B numéro 87.710, constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 03 juin 2002, publié au Mémorial C numéro 1224 du 20 août 2002,

Que le capital social est fixé à CINQ CENT MILLE EUROS (€ 500.000,-), représenté par CINQ CENTS (500) actions d'une valeur nominale de MILLE EUROS (€ 1.000,-) chacune,

- que sa mandante décide de dissoudre ladite société;
- que tout le passif de la société a été réglé, sinon dûment provisionné;
- qu'en sa qualité d'actionnaire unique, sa mandante reprend tout l'actif à son compte;
- que sa mandante reprend à son compte tout passif éventuel, même non encore connu, et qu'elle assume pour autant que de besoin, la qualité de liquidateur;
- que la liquidation de la société peut être considérée comme définitivement clôturée;
- que décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes de la société;
- que les livres et documents de la société se trouvent conservés pendant cinq (5) ans à l'adresse du siège de ladite société.

DONT ACTE, fait et passé à Esch/Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Conde, Kessler

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 06 août 2009. Relation: EAC/2009/9581. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande pour servir à des fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Esch/Alzette, le 13 août 2009.

Francis KESSELER.

Référence de publication: 2009109107/42.

(090130770) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 août 2009.
